

TAXE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA "NIGHT-CARD"

conseil communal 29 novembre 2019
approbation ministerielle 1^{er} mars 2019

Article 1

La Night Card Fischbach est un titre de transport réservé aux habitants de la commune de Fischbach âgés jusqu'à 26 ans inclusivement, qui donne droit à l'utilisation gratuite du service « Night Rider », à condition que le lieu de départ ou le lieu de destination soient situés sur le territoire de la commune de Fischbach.

Article 2

La Night Card Fischbach peut être acquise à la commune au prix de 20,00 EUR. Elle est valable pendant un an.

Article 3

En cas de non utilisation d'une course « Night-Rider » réservée et non décommandées endéans les délais convenus, les frais y relatifs seront facturées à l'utilisateur, (respectivement au tuteur de l'utilisateur en cas de minorité) au tarif de l'exploitant du service majoré d'une taxe de 5,00 EUR pour frais administratifs.